



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice
et du sport DSJS
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03
www.fr.ch/dsjs

Aux communes fribourgeoises

Réf: MiM/VM
T direct: +41 26 305 14 03
Courriel: dsjs@fr.ch

Fribourg, le 16 janvier 2023

Entrée en vigueur du règlement sur la défense incendie et les secours (RDIS ; RSF 731.3.11) – Abrogation des anciens règlements communaux en la matière

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

En date du 1^{er} janvier 2023, le règlement sur la défense incendie et les secours est entré en vigueur. Dite entrée en vigueur a entraîné, par voie de conséquence, l'abrogation des anciens règlements communaux en la matière, à savoir ceux qui ont été adoptés avant l'entrée en vigueur de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.3.1).

En effet, pour rappel, conformément à l'art. 27 al. 1 RDIS :

¹ Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, les règlements communaux en matière de défense incendie et de secours adoptés avant l'entrée en vigueur de la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (LDIS) et qui sont devenus sans objet sont considérés d'office comme abrogés ; ils sont retirés des recueils de législation communaux.

Ainsi, nous vous saurions gré, le cas échéant, de bien vouloir retirer de vos sites internet respectifs lesdits règlements, dans les plus brefs délais.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.


p.o.
Mireille Meissner
Conseillère juridique

Copie

- ECAB, Monsieur Maxime Buchs, responsable des Affaires juridiques
- Préfectures